



Frais liés au teletravail à domicile

Par **marie**, le **13/11/2009** à **12:30**

Bonjour,
je travaille depuis bientôt 7 ans en tant qu'assistante à domicile en télétravail mon employeur m'a fourni le matériel informatique, le tel, fax et paie les factures par contre rien concernant les frais liés (électricité, part de loyer,ect..)d'ailleurs il ne m'en a jamais parlé, ni mentionné sur mon contrat.
aujourd'hui suis je en droit de réclamer? et comment.
Merci pour votre conseil